

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 13 septembre 2016 à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laïtre, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Jacques Smith.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2016-09-416 APPEL D'OFFRES 2016-23 : TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BRANCHES 1, 4 ET 6 DE LA COULÉE DES CONCESSIONS

M. le conseiller Normand Amesse déclare son intérêt dans le dossier soumis et ne participe ni aux délibérations ni à la décision du conseil sur ledit dossier.

À la suite de l'appel d'offres 2016-23 relatif à des travaux de nettoyage et d'entretien des branches 1, 4 et 6 du cours d'eau de la coulée des Concessions, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

9124-4277 Québec inc./Noël & Fils	94 718,70 \$
Excavation JRD	105 343,80 \$
Béton Laurier inc.	132 965,14 \$
Huard Excavation inc.	141 048,18 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9124-4277 Québec inc./Noël & Fils;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à l'entreprise 9124-4277 Québec inc./Noël & Fils un contrat pour des travaux de nettoyage et d'entretien des branches 1, 4 et 6 du cours d'eau de la coulée des Concessions, pour la somme totale de 94 718,70 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2016-23.

ADOPTÉ

2016-09-418 PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC POUR ACQUÉRIR DES LOTS À L'EXTÉRIEUR DE SON TERRITOIRE SITUÉS SUR L'ÎLE DONDAINE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a intérêt à acquérir, à des fins de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs, les lots appartenant à l'organisme Camp de vacances familiales Valleyfield inc., situés sur l'île Dondaine, à l'extérieur de son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la Ville qu'un projet de loi d'intérêt privé soit présenté à l'Assemblée nationale du Québec à ces fins;

ATTENDU les dispositions des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec concernant les projets de loi d'intérêt privé;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE demander à l'Assemblée nationale du Québec d'adopter un projet de loi d'intérêt privé autorisant la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à acquérir, à des fins de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs, les lots appartenant à l'organisme Camp de vacances familiales Valleyfield inc., situés sur l'île Dondaine, à l'extérieur de son territoire;

D'approuver le texte préliminaire du projet de loi, dont le document est identifié sous le numéro R-2016-09-418;

DE demander à la députée de la circonscription de Vaudreuil, M^{me} Marie-Claude Nichols, de présenter à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi d'intérêt privé de la Ville et de le déposer, avec les autres documents nécessaires, auprès de la directrice de la législation de l'Assemblée, conformément aux Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2016-09-419 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 23, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE lever la séance extraordinaire du 13 septembre 2016.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier